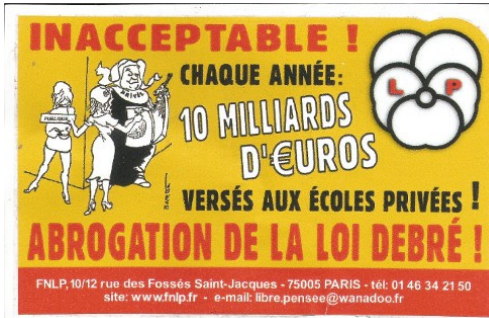




Libre Pensée de la Creuse

Boîte postale n°158 – 23004 GUÉRET CEDEX
courriel : libre.pensee.creuse@wanadoo.fr
Membre de la Fédération Nationale de la Libre Pensée (FNLP).
Portail internet sur : <http://federations.fnlp.fr/>

Bulletin des libres penseurs de la Creuse – février 2018



Les adhérents de la Libre Pensée de la Creuse sont invités le 14 février, à une réunion de reprise des cartes pour 2018. Nous pourrions y débattre de l'activité de notre organisation notamment dans les domaines de la laïcité et du pacifisme.

Le ministre de l'intérieur « et des cultes » (Collomb) et de l'Éducation Nationale (Blanquer) ont mis en place, au niveau national, en décembre dernier, respectivement une instance « interconfessionnelle de dialogue et de contrôle... » (dans notre République sensée ne reconnaître aucun culte !) et un « conseil des sages de la laïcité »... Alors

que l'Observatoire de la laïcité, qui peut être saisi en toutes circonstances, s'appuie sur la loi de Séparation de 1905, quel besoin ce gouvernement a-t-il de le mettre en quelque sorte en concurrence avec des instances de personnalités qui pourront décliner à leur guise, en fonction de leurs sensibilités propres (philosophiques, religieuses, politiques...), leurs interprétations de la laïcité ?

En même temps, ce gouvernement dans le droit fil de la loi Debré, la plus anti laïque de toutes, financera toujours plus en 2018 l'enseignement privé en grande partie confessionnel. Au budget 2018 des ministères concernés sont prévus 7 552 820 491 € pour l'enseignement privé 1^{er} et 2nd degrés, 79 895 852 € pour l'enseignement supérieur privé dit associatif et enfin 471 933 € pour les établissements privés supérieurs agricoles. [Plus de détails ici](#), sur le site de la [FNLP](#).

Dans la droite ligne de « [l'appel des laïques](#) », le combat pour la défense de la laïcité va devoir plus que jamais s'affirmer et rassembler toutes les organisations qui s'en réclament. La Libre Pensée prendra toute sa place dans ce processus.

Sur le front du pacifisme, la demande de réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-18 a reçu, de la part du président Macron, un refus pire que celui de ses prédécesseurs ! Il répond par la plume de son chef de cabinet, à la demande de réhabilitation d'un fusillé pour l'exemple formulée par M. Marsaud de Vendée, que les « *fusillés auraient failli à leur devoir* ». Si Nicolas Sarkozy et François Hollande ont refusé de réparer l'injustice commise contre 639 soldats de la première guerre mondiale, ils n'ont jamais repris ouvertement l'antienne des brutes galonnées sur le fait que ces « *fusillés pour l'exemple* » avaient bien mérité leur sort, car ils avaient failli. Ils ont même dit qu'ils n'avaient point été des lâches.

N'importe, un site est désormais trouvé pour un monument rendant hommage aux fusillés. Il sera érigé sur la commune de Chauny dans l'Aisne. (lire p.2, et sur le [site du C.L.A.M.M.G.](#) °



Cimetière de Royère : Plaque sur la tombe de Félix Baudy, fusillé pour l'exemple à Flirey en 1915 :

« BAUDY N'EST PAS UN LÂCHE MAIS UN MARTYR »

Pour mener à bien tout cela, aidez nous et en 2018 venez nous rejoindre !

Hommage aux fusillés pour l'exemple de 1914-1918

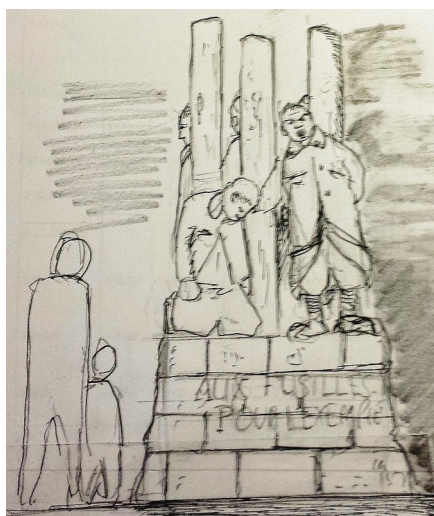
Monument élevé par souscription à l'initiative de la Libre Pensée

Avec le soutien de l'Association Républicaine des Anciens Combattants, de l'Union Pacifiste de France, du Mouvement de la Paix, de sections de la Ligue des Droits de l'Homme et de syndicats de la CGT et de la CGT-FO et avec le concours de la mairie de Chauny (Aisne)

La République rend leur honneur aux victimes des Conseils de guerre

Maudite soit la guerre !

Le monument fera près de 4 m de haut. Il devra être construit fin 2018- début 2019 à Chauny. Ci-dessus l'inscription prévue et ci-dessous l'esquisse du sculpteur. Le devis s'élève à **92 373 €**



BON DE SOUSCRIPTION

JE VERSE :€ Nom prénom :

Je souhaite recevoir un reçu pour déduction fiscale (66 % à partir de 50€), à l'adresse :

.....
.....

Mon courriel :

Chèque à adresser à l'ordre de : AEMHFE (Association pour l'Érection d'un Monument en Hommage aux Fusillés pour l'Exemple).

Envoyer à : Nicole Aurigny, 49 rue Quentin Barré 02100 ST-QUENTIN

Nous n'avons pas de racines, nous sommes libres !



Ce 27 janvier, à Aubusson, 24 personnes ont assisté à la conférence de la Libre Pensée et près des deux tiers venaient à notre rencontre pour la première fois. J.M. Schiappa a expliqué le sens du titre de son livre : « **La France n'a pas de racines chrétiennes** ». Pour lui, les hommes politiques qui affirment péremptoirement et en toutes occasions le contraire, voudraient que tout soit figé dans le respect de l'Église catholique apostolique et romaine. Or la France n'est figée ni dans son territoire aux frontières historiquement mouvantes, ni dans son peuple qui est un véritable melting-pot, ni dans son concept de nation issue de la Révolution de 1789 qui est en perpétuelle transformation. Nous sommes des êtres humains libres de changer, de bouger, d'évoluer et non pas des plantes immobilisées par leur racines. Quant à la secte vaticane, elle n'est pas légitime pour s'imposer comme seule « valeur chrétienne » en dépit de son influence passée et actuelle. Mieux vaut liberté (de conscience), égalité (en droits), fraternité (respect des autres)...En un mot : laïcité. Ces questions furent évoquées dans le débat qui suivit mais aussi le communautarisme, la lutte des classes...De quoi continuer à méditer...

Il reste encore quelques exemplaires du livre dans notre librairie de la LP 23 (nous contacter).

Sous le régime de Vichy, l'interdiction de la Franc-maçonnerie et de la Libre Pensée...

(d'après l'article de P. Besson, paru dans La Raison N°625)



Affiche du film de la propagande de Vichy : "Forces Occultes"

Dès sa prise de pouvoir, le régime de Vichy persécuta sévèrement les francs-maçons. Le 2 août 1940, le conseil des ministres met en préparation une **loi visant à interdire les "sociétés secrètes"**. Réclamée de longue date par les Ligues factieuses, inspirée des législations en vigueur dans le Portugal de Salazar (loi du 21 mai 1935) et dans l'Espagne de Franco (loi du 1^{er} mars 1940), celle-ci est promulguée le **13 août 1940**, six jours avant qu'un décret n'ordonne la dissolution des deux principales obédiences maçonniques françaises, le Grand Orient de France et la Grande Loge de France. La loi prévoit la mise sous séquestre des biens appartenant aux sociétés secrètes et des peines de prison de six mois à deux ans pour toute per-

sonne continuant à participer à leurs activités.

Dans la foulée, **en octobre 1940**, le gouvernement du **maréchal Pétain interdit La Libre Pensée**. L'abbé Bergey, député de la Gironde, demande l'arrestation de Lorulot. *L'Idée Libre* cesse de paraître après son ultime numéro de juin 1940. La responsabilité de la lutte antimaçonnique est confiée à Bernard Faÿ, professeur au Collège de France. 45 personnes travailleront à fichier l'ensemble des francs-maçons. Environ 170.000 fiches seront établies. **Une seconde loi, le 11 août 1941**, vient compléter celle de 1940. Et elle va plus loin que la précédente, notamment en **énumérant les fonctions et les mandats interdits aux francs-maçons...** en se référant aux interdictions prévues par la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs.

La loi prévoit une disposition qui se veut infamante et cherche à impliquer la population française : le Journal officiel publie, dès le 12 août 1941, les noms des dignitaires et hauts gradés de la Franc-Maçonnerie. En quelques mois sont diffusés les noms de quelque 18.000 francs-maçons. Plus de 3 000 fonctionnaires sont aussitôt renvoyés.

....Et aujourd'hui :vous avez dit « bruits de bottes » ?

La fédération de la Creuse de la Libre Pensée et son président ont récemment fait l'objet d'un article nauséabond dans IPNS, trimestriel qui se présente comme un « *journal d'information et de débat du plateau de Millevaches* ».

L'article en question, paru dans son édition de décembre 2017, a plus à voir avec un rapport de basse police...

Les deux plumitifs de service y livrent en pâture, « *les Trotskyistes Lambertistes* », les « *apparatchiks FO* » et autres « *dignitaires de la Franc-maçonnerie* ». Sans surprise, tout ça fleure bon le temps de la « Collaboration »...

En Creuse comme ailleurs, les républicains, les laïques, les militants ouvriers, les citoyens philosophiquement engagés, ne seront pas dupes et ensemble continueront à dénoncer la guerre et le militarisme, à œuvrer à la réhabilitation collective des fusillés pour l'exemple de la guerre de 1914-1918 et défendre la plus absolue liberté de conscience par la plus stricte séparation des Églises et de l'État.



Illustration de l'article en question dans IPNS de décembre 2017

**L'Idée Libre (IL), trimestriel de la FNLP, est désormais en vente dans deux librairies creusoises :
à partir du N°318 à « La Licorne » à Aubusson
et à partir du N° 319 « aux belles images » à Guéret.**

Le numéro 319 est consacré à la question « *Laïcité et Entreprise* » qui ne peut être abordée, selon nous, sans la placer en regard d'une analyse de ce qu'est la *Doctrine Sociale de l'Église* qui éclaire l'origine et les méthodes de ses tenants et certains aspects de remise en cause du Code du Travail de la loi El Komri.



Ainsi certains patrons (Paprec, Paul), donnant des consignes de vote à leurs salariés, prétendent parler au nom de l'Entreprise toute entière, comme une entité totalitaire embrassant tous les domaines de l'action et de la pensée des salariés, des individus, des citoyens. Ne voit-on pas, chaque jour, l'accent mis sur la sacrosainte « *Société civile* » et son implication dans les relations entre Capital et Travail ?

Ce numéro d'Idée Libre souligne donc le rôle et la place du Syndicalisme tels qu'ils sont définis par la *Charte d'Amiens*, décisifs à la fois pour les conquêtes sociales et pour les libertés démocratiques.

Enfin, prenant l'exemple des Hôpitaux publics, il est montré comment les adeptes de la prétendue « *laïcité à l'Entreprise* » n'ont de cesse, dans une contradiction qui n'est qu'apparente, de remettre en cause la Séparation des cultes et de l'État, la Laïcité donc, dans les Services Publics.

L'Idée Libre N° 318 porte sur le thème : laïcité et révolution russe.

Bulletin d'adhésion à la Fédération de la Creuse de la Libre Pensée

Nom, Prénom : Adresse mail :

Tel : Adresse postale :

Adhésion annuelle à la fédération LP 23 seule : **58 € (*)** De soutien €

Adhésion à LP 23 + abonnement à « La Raison » **13 € (au lieu de 25 €) = 71 €** (+ si soutien)

Adhésion à LP 23 + abonnement à « Idée Libre » **15 € (au lieu de 18 €) = 73 €** (+ si soutien)

Adhésion à LP 23 + abonnement aux 2 revues : **86 €** (+ si soutien)

Je joins un chèque de :€ à l'ordre de : **Libre Pensée Creuse.**

Bulletin et chèque à adresser à : **Libre Pensée, Fédération de la Creuse,
Boîte postale n°158 – 23004 GUERET CEDEX**

(*) Contient la cotisation annuelle de 50 € à la Fédération Nationale de la Libre Pensée à laquelle est affiliée LP23 + la cotisation annuelle de 3,50 € à « Entraide & Solidarité » (association nationale, créée par la LP et en même temps qu'elle, dont l'objectif est d'apporter une aide aux libres penseurs en difficulté) + 4,50 € annuel pour LP23.

RETROUVEZ NOUS SUR LE PORTAIL DES FEDERATIONS de la FNLP . Suivre : 23- CREUSE